

IMMOBILIER
L'offre en un seul clic

Implantation 61 permet d'accéder à toute l'offre foncière et immobilière de l'Orne. Lancé en novembre dernier par Orne Développement, ce nouveau site Internet permet d'effectuer des recherches gratuites sur le foncier ou l'immobilier d'entreprise disponible immédiatement à court et à moyen termes. En partenariat avec l'Echangeur Basse-Normandie, les collectivités ont été formées pour actualiser en permanence les informations qui sont diffusées sur Implantation 61.

Contact : 02 33 28 76 75 ou www.implantation61.com

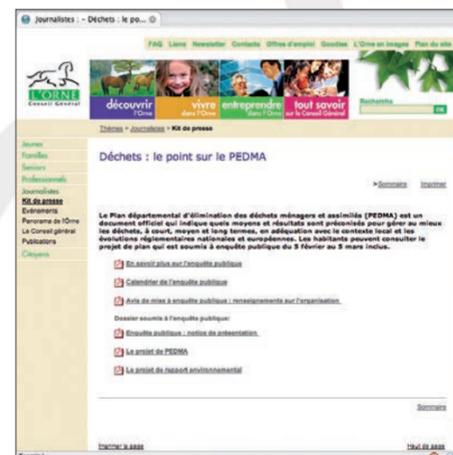
CONCOURS 2007
Création/reprise d'entreprise

Les créateurs ou repreneurs d'entreprises ornaïses ont jusqu'au 28 février 2007 pour participer au concours mis en place par le Conseil général. A travers cette opération, 3^{ème} du nom, le Département vise à valoriser la capacité du territoire ornaïse à attirer ou à fixer « l'esprit d'entreprise », en accompagnant les créateurs et repreneurs dans la consolidation ou le développement de leur entreprise. Le montant total des dotations est de 34 000 € et la remise des prix prévue en juin 2007. Informations auprès d'Orne Développement au 02.33.28.76.75.

CONSULTATIONS
Déchets ménagers et assimilés

Après concertation des associations et des partenaires, le Conseil général de l'Orne a voté le projet de PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés) lors de sa session du 27 novembre 2006. La prochaine étape est la mise en enquête publique du projet de PEDMA qui aura lieu du 5 février au 5 mars 2007 (inclus). Le projet est visible dans les 8 lieux d'enquête publique (Conseil général de l'Orne, mairies d'Argentan, L'Aigle, La Ferté-Macé, Flers, Mortagne-au-Perche, Domfront, Vimoutiers).

Contact : 02 33 81 60 00 (postes 1449 et 1452) ou www.orne.fr



SAGE du bassin de la Mayenne

La consultation du public sur le projet de SAGE du bassin de la Mayenne se poursuit jusqu'au 8 mars dans toutes les mairies concernées.

Contact : 02 43 59 96 28 ou www.lamayenne.fr

HANDICAP
Premiers Etats généraux départementaux

Le Conseil général accueille le 22 février les premiers Etats généraux départementaux du handicap, en présence de Monique Pelletier, ancien ministre, présidente du Conseil national du handicap. L'objectif de ce rendez-vous, initié par le Conseil national du handicap, vise à sensibiliser et à mobiliser les différents acteurs publics sur certaines problématiques du handicap : l'accessibilité, la grande dépendance et la dignité, la vie sportive et culturelle. Cette rencontre préfigure le Schéma départemental du handicap, dont l'élaboration est prévue cette année.

Agenda

Paris

→ Du 3 au 11 mars
Salon International de l'Agriculture.

Le Conseil général de l'Orne, Synagro (Comité Agroalimentaire de l'Orne) des producteurs seront présents dans le hall 7.2, parc des Expositions, porte de Versailles.

Alençon (Hôtel du Département)

→ Du 12 mars au 10 mai
Exposition d'Agnès Gobillot (photographies)
Tél. : 02 33 81 60 00, poste 1209

Alençon

(Hôtel du Département, salle d'Ecouves)

→ 15 mars, de 14h à 18h
Journée d'information sur «La coopération nord-sud, concevoir un projet de solidarité internationale»

(témoignages pratiques sur les réalités de la coopération pour une collectivité, soutiens financiers, etc).

Tél. : 02 33 81 60 00, poste 1919.
Inscription par fax au 02 33 28 50 73.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr

TERRITOIRES en actions

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Avoir du charme, c'est bien. Et même indispensable. Avec son patrimoine naturel d'envergure, l'Orne possède cette chance de pouvoir compter sur un pouvoir de séduction qui lui est donné d'emblée. Il n'en demeure pas moins, comme le dit la sagesse populaire, que le charme se cultive et s'entretient. Depuis plusieurs années déjà, le Département met en œuvre une politique volontariste destinée à renforcer son attrait auprès des particuliers et des professionnels du tourisme : aides à la création et au développement de sites touristiques, aides aux professionnels ornaïses, actions de promotion et de communication à l'extérieur de nos frontières... Dans ce mouvement de structuration et de valorisation de notre offre touristique, le Conseil général franchit aujourd'hui une nouvelle étape en mettant en place deux nouveaux outils qui agissent directement à la source des projets. Ces référentiels qui vous sont présentés dans cette nouvelle lettre s'adressent en priorité aux porteurs de projets. Ils constituent également une illustration concrète de l'ambition de Qualité dans laquelle le Département est engagé aux côtés de tous les acteurs du tourisme ornaïse. Deux nouveaux outils pour cultiver, ensemble, le charme de notre département.



en avant

La qualité au cœur du développement touristique

Le Conseil général s'est engagé à accroître l'attractivité de l'Orne en termes de courts séjours. La qualité environnementale et le soin porté à la "mise en ambiance" des hébergements par les porteurs de projets entrent désormais en ligne de compte dans les aides déjà existantes. Explications.

A lire en pages 2 à 4.



Territoires en actions / Février 2007 - N°13
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel
Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Stéphanie Liénart, France-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr

GÉRARD BUREL
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE



■ **Jean-François Garaicoechea** est le nouveau directeur du Laboratoire départemental de l'Orne depuis le 1^{er} février 2007. Il remplace Jean-Marie Helmer.
■ **Frédéric Chalamet** est le nouveau Président du Tribunal de grande instance d'Alençon. Il a pris officiellement ses fonctions le 17 janvier. Il était juge d'application des peines à Evry (Essonne) et succède à Philippe Mury. ■ **Christian Malo** est le nouveau Président des Prud'hommes. Il succède à Yves Valentin.
■ **François Legros** (en photo) est le nouveau directeur de cabinet de la préfecture depuis le 8 janvier. Il succède à Luc Herrig.

■ **Gilles Mallet** a été élu maire de Goulet. Il succède à Marcel Famechon. ■ **Jacky Bertrand** est le nouveau maire du Pin-la-Garenne. Il succède à Jacques Martin. ■ **Jean-Pierre Latron** a été élu maire d'Ecouché. Il succède à Henri Maubert.

Attractivité du département

La qualité au cœur du développement touristique

Le Comité départemental du tourisme lance deux nouveaux référentiels touristiques : "Charme" et "Qualité environnementale". Ces supports d'information ont pour but d'aider les porteurs de projets à améliorer leur offre d'hébergement. Des efforts également soutenus financièrement.

Explicite

Deux nouveaux référentiels : "Charme" et "Qualité environnementale"

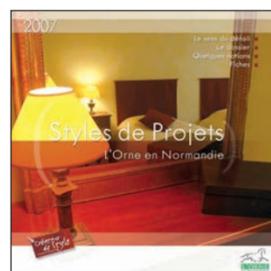
En mars 2005, le Conseil général vote son nouveau Schéma départemental de développement touristique en choisissant de renforcer un axe stratégique : celui qui consiste à faire de l'Orne une destination "courts séjours de charme". «Plus que jamais, la clientèle de demain demande à être séduite. Le confort, l'équipement ne suffisent plus à attirer, notamment la clientèle britannique et celle d'Europe du nord (Bénélux), qui constituent à ce jour déjà 15% de la clientèle touristique», explique Vincent Geslain, directeur du Comité Départemental du Tourisme (CDT), chargé d'orchestrer la politique touristique du Département. «Face à une concurrence effrénée en matière touristique, il nous faut toujours chercher à renouveler et renforcer la qualité des hébergements touristiques». Depuis deux ans, le CDT se dote de nouveaux moyens et outils dans un souci constant de «s'ajuster au marché du tourisme». Le "référentiel charme" et la "qualité environnementale" sont les nouveaux axes développés. Ils concernent tous les styles d'hébergement : hôtellerie, meublés, hôtellerie de plein air et de randonnée.

La qualité. Ce maître mot va orienter les politiques d'aide du Conseil général en faveur des hébergements touristiques selon deux critères :
- une «mise en ambiance» des hébergements pour les rendre encore plus attractifs ;
- une sensibilisation à la Qualité Environnementale par des équipements sains, dans une démarche de tourisme durable.

Les outils. Concrètement, le CDT a édité deux nouvelles plaquettes à l'automne 2006, **Styles de projets** et **Qualité environnementale**, destinées à tous les porteurs de projets d'équipements touristiques (projets publics ou privés, hôtellerie, restauration, hébergements chez l'habitant, hôtellerie de plein air). Ces guides ont vocation à donner des conseils pratiques. Ils contiennent chacun deux parties :
- un ensemble de données techniques et pratiques voire «pédagogiques» (décoration intérieure, choix des couleurs, de matières et d'éclairage, etc) ;
- une série de fiches d'analyse et d'auto diagnostic pour juger de la pertinence du projet.

Ces documents apportent des bases et le recours à un architecte est fortement recommandé pour l'élaboration de projets cohérents (dépense subventionnable).

Le "Référentiel charme"



«Le référentiel "Styles de projets", loin de fermer la porte à toute créativité ouvre bien davantage vers de larges univers de décoration en aidant les porteurs de projet à utiliser au mieux leurs potentiels et à jouer de la lumière, de la couleur et des matériaux pour créer une ambiance. Il faut raconter une histoire et non pas suivre des normes standard», explique Pierre Poisson, responsable des équipements au CDT.

Pour acquérir le "label charme", un dossier complet doit être déposé au CDT en amont des travaux à réaliser. Au-delà des notions purement matérielles, une attention particulière sera donnée à l'harmonie générale du bâtiment. Le recours à ce référentiel permet d'atteindre les meilleurs plafonds d'aides financières, jusqu'à 50 000 € pour un hôtel par exemple.

La "Qualité environnementale"



L'objectif est de privilégier un habitat sain et respectueux des milieux naturels, en harmonie avec ses utilisateurs et le site d'implantation. Le Conseil général et le CDT, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), les Parcs naturels régionaux,

le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et deux cabinets d'architectes, ont travaillé sur les notions de gestion de l'énergie, de l'eau, du choix de matériaux et de l'intégration de l'habitat dans le paysage. L'aide départementale est majorée de 15% pour tout projet s'intégrant dans cette démarche. L'objectif visé est non seulement environnemental mais aussi économique par la baisse des charges de fonctionnement des équipements touristiques.

TERRAIN

Parenthèses de charme

Le Bagnoles Hôtel à Bagnoles-de-l'Orne et la Villa Fol' Avril à Moutiers-au-Perche ont joué le rôle de «sites pilotes» dans l'application des nouveaux référentiels. Au-delà de la modernisation de ces hébergements, il s'agit aussi de redynamiser des cœurs de bourgs.

LA VILLA FOL'AVRIL



Fin 2005, Philippe Sicre et son épouse ont délaissé la vie parisienne pour la tranquillité de Moutiers-au-Perche et ont racheté un édifice du XIX^e siècle de la commune pour en faire un hôtel-restaurant de charme 3 étoiles. «Nous souhaitons valoriser les éléments anciens tout en proposant le meilleur niveau de

confort et de sécurité», explique Philippe Sicre. Résultat, une villa très «déco» : à l'intérieur, des matériaux naturels (chaux, terre cuite, bois, lin...) et des meubles chinés dans la région ; à l'extérieur, des jardins suspendus et clos de murs, avec une ambiance de «bistronomie», un subtil mélange de l'esprit bistrot et de la gastronomie. La Villa a une vue imprenable sur la vallée de la Corbionne, ainsi qu'un accès direct aux chemins de randonnée. Le projet, d'un coût total de 750 000 €, a été aidé par le Département : 50 000 € pour la partie hôtel ; 20 000 € pour la partie restaurant.

contact
→ www.villafolavril.fr

BAGNOLES HÔTEL

C'était par le passé Le Grand Veneur. Un emplacement de premier choix au cœur de la station de Bagnoles-de-l'Orne, mais un établissement vieilli et en cessation d'exploitation. Les murs étaient bons mais toute la décoration et le confort étaient à refaire. Un professionnel de la restauration et ses partenaires ont relevé le défi et redonné à l'hôtel une nouvelle jeunesse. Un bistrot gourmand a remplacé le restaurant disparu. Un nouveau nom pour une nouvelle équipe et une ouverture à l'année. Le Département est intervenu à hauteur de 50 000 €.



GÎTE COMMUNAL DE LA PERRIÈRE

La commune de La Perrière a ouvert un gîte communal 3 épis* en avril 2006, suivant l'exemple d'une vingtaine de communes du département. Et pourtant, le presbytère a bien failli prendre une autre orientation. «L'ancien



presbytère était inoccupé depuis quelques années, le Conseil municipal a alors choisi de le valoriser en l'aménageant en hébergement touristique, plutôt que de le vendre», explique le maire, Jean Bernardeau. «Ce site est classé Bâtiments de France, alors un tel projet était intéressant pour La Perrière». Les travaux ont débuté en 2005. Il en résulte un habitat exemplaire en matière d'originalité, de confort et de décoration. Certains artistes de la commune ont décoré le site de leur empreinte originale.

* Ce projet, d'un coût total de 130 000 €, a été subventionné par le Conseil général à hauteur de 23 500 €, 10 000 € par la réserve parlementaire et 8 000 € par la Communauté de communes de Pervençhères

TÉMOIGNAGE

« Les référentiels sont un gage de qualité »



CHRISTOPHE DE BALORRE,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU TOURISME AU CONSEIL GÉNÉRAL
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

Le risque n'est-il pas de créer un style trop homogène ?

Ces guides ne fournissent aucune liste exhaustive en termes de décoration ou d'accompagnement : il est essentiel que chaque structure d'accueil soit personnalisée. Il ne s'agit pas d'enfermer les hébergements touristiques dans un même style, mais de générer avant tout de la qualité. Le but n'est pas de créer un style ou un «charme» standard. Les fiches techniques de la plaquette sont suffisamment souples et ouvertes. Nous souhaitons simplement avoir une politique accessible. On peut créer une ambiance avec un budget raisonnable. L'idée est d'éviter des fautes de goût et des dépenses qui n'ont pas lieu d'être.

Quels sont les objectifs visés par les nouveaux référentiels ?

Il s'agit de générer une hausse de fréquentation dans l'intérêt des hébergeurs eux-mêmes, en quantité et en qualité. Cette politique générale de «Charme Orne en Normandie» fait déjà office de valeur exemplaire sur le plan national. Mais il est encore tôt pour juger des résultats de ce nouveau dispositif.

En savoir +

AIDES AU TOURISME

Le Conseil général propose cinq grandes aides : aides à l'hôtellerie-restauration ; aides à l'hébergement chez l'habitant ; aides aux meublés de tourisme communaux et intercommunaux ; aides à l'hôtellerie de plein air ; aides aux équipements de loisirs et de randonnée. Toutes les informations détaillées sur ces aides sur www.orne.fr, rubrique «S'implanter dans l'Orne». Renseignements au 02 33 81 60 00, poste 1900.

INDICES

2,8 M€ : c'est le chiffre d'affaires réalisé par la centrale de réservation départementale Loisirs Accueil Orne en 2006, en progression constante depuis 2003. Un beau résultat obtenu grâce aux :
• 3 700 contrats "location de gîte et chambre d'hôtes",
• 600 contrats courts séjours,
• 480 contrats "groupes",
• 39 contrats "séminaires, congrès et spectacles"

contacts

→ **Comité départemental du tourisme de l'Orne**
Tél. : 02 33 28 88 71
www.ornetourisme.com
Mail : info@ornetourisme.com

→ **Pôle économie finances du Conseil général**
(Direction du développement économique et touristique)
Tél. : 02 33 81 60 00
E-mail : didev@cg61.fr
E-mail : martin.gerard@cg61.fr